



© UNEP



© UNEP



© agriculture.gouv.fr



Formations courtes CFPPA Le Fresne Angers-Segré

lefresne-angers-segre.fr ←



Edito

« Plus que jamais le CFPPA Le Fresne - Angers - Segré est à vos côtés »

Je suis heureux de prendre mes fonctions au sein du CFPPA du fresne dans un cadre de travail agréable et adapté et de vous présenter notre offre de formation pour l'année 2024/2025.

Cette offre a été conçue pour développer les compétences professionnelles des salariés et des chefs d'entreprise, accompagner les transformations des organisations et répondre aux enjeux posés par les professionnels de notre territoire.

Notre offre de formation se veut « Formation Durable ». C'est-à-dire :

- une formation pour que les entreprises prennent conscience que la formation produit des effets culturels,
- une formation de qualité pédagogique,
- une formation qui est un outil qui fonctionne et qui est bien utilisé

Notre catalogue 2024/2025 propose également des formats variés pour répondre à toutes les situations d'apprentissage, que ce soit du présentiel, du distanciel, des formations longues, courtes, ou des temps de partages d'expériences.

Au-delà du catalogue, je voulais insister également sur le fait que le CFPPA Le Fresne Angers Segré peut vous accompagner par le biais de formations sur-mesure, conçues pour répondre aux problématiques de vos entreprises et collectivités, en constante mutation.

Parce que la formation est centrale aujourd'hui dans la conduite d'une entreprise, nous sommes plus que jamais à vos côtés. Toute l'équipe du CFPPA Le Fresne Angers Segré est à votre écoute, tout au long de l'année pour trouver, ensemble, une formation en adéquation avec vos attentes.

Je vous invite dès à présent à découvrir notre nouvelle offre.

Emmanuel Duchesnes

Directeur des CFPPA Le Fresne Angers et Segré

« La réussite se cultive ici ! »



LeFresne

Centre de Formation Professionnelle
Angers - Segré

Sommaire

Notre expertise 2	Les dispositifs financiers 3
Paysage Elagage Environnement 6	Certiphyto 16
Agriculture 20	Transformation Alimentaire 22
DEFI Emploi 24	La VAE 26

Se former à Angers

- > Informations pratiques 4
- > Modalités d'inscription 5

Se former à Segré

- > Informations pratiques 18
- > Modalités d'inscription 19

Bulletin d'inscription 29

Notre expertise

Ingénierie de formation

Étude des besoins en formation professionnelle et élaboration de plans de formation adaptés aux demandes de chacun.

Innovation pédagogique

- > L'innovation au service des entreprises pour répondre aux demandes techniques.
- > Une approche pédagogique multimodale : moodle, formation à distance, travaux pratiques...

Engagement qualité

- > Le centre de formation est engagé depuis 2019 dans une démarche qualité
- > Le centre est certifié Qualiopi et Qualiformagri



Accompagnement

Démarche intégrée et action concertée de l'accompagnement stagiaire, impliquant notamment 3 acteurs principaux, clairement identifiés :

- > coordinateur(trice) de formation : accompagnement pédagogique, en lien avec l'équipe pédagogique
- > assistant(e) de formation : accompagnement administratif
- > chargé(e) d'accompagnement socio-professionnel : aide à la résolution de problématiques personnelles et accompagnement à l'insertion professionnelle.

Individualisation des parcours

Adaptation des parcours de formation selon les profils et objectifs professionnels des stagiaires.

Offre de formation diversifiée

- > Des formations qualifiantes et diplômantes par la voie de la formation continue
- > Des spécialisations et stages courts
- > Une plateforme de professionnalisation
- > Des actions en faveur des demandeurs d'emploi
- > Des formations en entreprise



Les dispositifs financiers



VISA MÉTIERS

Les formations continues sont organisées dans le cadre du dispositif VISA METIERS 2023-2026, et financées par la Région des Pays de la Loire et le Fonds social européen.

Financement à destination des demandeurs d'emploi.



OCAPIAT

Opérateur de compétences (OPCO) qui rassemble les opérateurs de compétences FAFSEA et OPCALIM.

Financement à destination des salariés



VIVEA

Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

Financement à destination des chefs d'entreprise



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Il est alimenté automatiquement à la fin de chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année par le salarié dans la limite d'un plafond. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi. Le CPF fait partie du compte personnel d'activité (CPA).

Financement à destination des salariés et demandeurs d'emploi

Ces deux acteurs financent les formations continues via le plan de formation des entreprises.

Les formations courtes sont financées via :

- > le contrat de professionnalisation
- > la période de professionnalisation
- > le compte personnel de formation.

Se former à Angers



Les atouts du centre

- Un partenariat fort avec les entreprises et les structures de l'emploi formation
- Des parcours professionnalisant alternant des périodes en centre et en entreprise
- Une équipe dédiée à l'accueil, le suivi et l'accompagnement individualisé des apprenants
- Une équipe pédagogique de permanents et d'intervenants spécialisés
- Des taux de réussite aux examens régulièrement au dessus des moyennes régionales et nationales
- Des formations qui débouchent sur l'emploi

Les domaines de formation



Aménagements paysagers
et espaces naturels

> Les spécificités

- Une halle d'entraînement aux aménagements paysagers
- Un parc arboré de 3 hectares labélisé «Ecojardin» avec une collection de 800 végétaux
- Une exploitation horticole et sa jardinerie école
- Une plateforme d'entraînement à la conduite d'engins en sécurité et ses ateliers d'agroéquipements
- Un centre de ressources et d'autoformation et de l'accès au CDI
- Des salles informatiques et équipements audiovisuels
- Un service de restauration et d'hébergement

L'établissement est labélisé "Centre d'excellence" pour l'entraînement de l'équipe de France Jardinier paysagiste au concours "Olympiades des Métiers - Worldskills".

L'accompagnement à l'évolution professionnelle

Le centre accompagne les actifs et demandeurs d'emploi dans leur évolution professionnelle.

- Orientation et insertion professionnelle
- Validation des Acquis de l'Expérience
- Accompagnement vers l'emploi
- Entreprenariat dans le domaine du paysage et du végétal

Les modalités pratiques

> Les horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

> Repas, transport et hébergement

Le jour du stage, les déjeuners sont pris au self-service de l'établissement du Fresne.

L'hébergement, le dîner et le transport restent à la charge du stagiaire. Il est possible d'être hébergé à proximité du CFPPA Le Fresne :

Ethic étapes Lac de Maine
49, avenue du Lac de Maine
T.+33(0) 2 41 22 32 10
F.+33(0) 2 41 22 32 11
bienvenue@lacdemaine.fr

Les conditions tarifaires

- La rémunération et la prise en charge des coûts de formation sont déterminées au cas par cas en fonction du profil des candidats. Contactez le centre.
- Les factures sont adressées à l'entreprise ou à l'OPCO en cas de conventionnement directe du CFPPA (par exemple OCAPIAT et VIVEA)

La validation du stage

Une attestation d'assiduité est remise en main propre au stagiaire. Elle est à remettre à l'employeur et à conserver par l'entreprise.

Après validation des acquis, **une attestation de compétences** est remise au stagiaire. La formation doit être suivie en totalité pour être validée.



Les modalités d'inscription

- **Compléter et retourner la fiche d'inscription** : disponible en page 45 de ce catalogue, à demander au secrétariat du CFPPA ou à télécharger sur le site internet
- Une fois les pré-requis validés, le stagiaire reçoit une convention de formation (*un document obligatoire, contractuel et nominatif*)
- **Valider l'inscription en complétant (signature et cachet d'entreprise) et retournant la convention** adressée par le CFPPA minimum 15 jours avant la formation*.

Après acceptation, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription. **Une convocation de formation** précisant notamment le lieu, la date, les horaires et le programme d'action est envoyée au stagiaire environ 10 jours avant le stage.

** Sans réception d'une convention de formation validée par le stagiaire, la place en formation ne sera pas maintenue et les conditions générales seront appliquées.*

Des informations complémentaires sont consultables sur le site internet.



L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

Le centre accompagne les candidats dans la recherche de contrat de professionnalisation ou dans les demandes de financement.





Taille raisonnée des arbres et arbustes

Objectifs de la formation

- ☑ Connaître les plantes et leur développement.
- ☑ Réaliser les gestes techniques de taille et les soins des végétaux en fonction de leur forme naturelle

Contenu pédagogique

- À partir d'exemple de taille, le formateur évoque les différents type de taille selon les arbres et arbustes. Ils utiliseront les outils de coupe et réaliseront les soins et entretiens des végétaux selon les gestes et techniques de taille dans le respect du développement durable et de la forme naturelle des plantes.

Entretien et maintenance du matériel d'espaces verts

Objectifs de la formation

- ☑ Utiliser à bon escient et en toute sécurité les petits matériels d'espaces verts.
- ☑ Assurer le premier niveau de maintenance de ces matériels.

Contenu pédagogique

- Identification des principaux matériels thermiques d'espaces verts et de leur fonctionnement.
- Utilisation du matériel en toute sécurité et en situation réelle.

Tronçonner en sécurité

Objectifs de la formation

- ☑ Connaître l'ensemble des normes et règles de sécurité liées à la réalisation d'un chantier d'abatage.
- ☑ Approfondir les connaissances techniques et pratiques liées à :
 - * l'utilisation et la maintenance du matériel de tronçonnage sur le terrain.
 - * l'abatage des bois.

Contenu pédagogique

- Porter un diagnostic sur le végétal à tronçonner
- Préparer le matériel de tronçonnage
- Organiser et installer un chantier de tronçonnage (abatage) conformément aux règles de sécurité
- Réaliser un chantier de tronçonnage





© Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Réalisation de mobiliers de jardin (ouvrages bois, fer et poterie)

Objectifs de la formation

- ☑ Concevoir des éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts
- ☑ Fabriquer des éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts

Contenu pédagogique

- Construction de mobilier et d'éléments décoratifs
- Assemblage de mobilier et d'éléments décoratifs
- Mise en place de mobilier et d'éléments décoratifs

Réalisation de travaux de restauration et/ou de construction de petits patrimoines bâtis

Objectifs de la formation

- ☑ Organiser un chantier d'éléments construits conforme au projet
- ☑ Exécuter une réalisation d'éléments construits dans le respect des règles de sécurité

Contenu pédagogique

- Rappels et notions théoriques sur : la géologie, les mortiers, les murs en pose scellé, en pierre sèche, les appareillages et terminologie des murs.
- Organisation d'un chantier d'éléments construits conforme au projet et réalisation d'éléments construits dans le respect des règles de sécurité.

Entretien des espaces naturels

Objectifs de la formation

- ☑ Comprendre le mode de gestion des différents espaces naturels
- ☑ Procéder à l'entretien des espaces naturels
- ☑ Assurer la valorisation des espaces naturels
- ☑ Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Contenu pédagogique

- Analyse et législation du paysage et de la protection de la nature
- Réalisation de travaux d'entretiens, de restauration ou de valorisation des espaces naturels en chantier école
- Comprendre les concepts de conservation et de valorisation des espaces naturels ainsi que les stratégies pour les préserver et les rendre accessibles au public de manière durable.



Reconnaissance des végétaux

Objectifs de la formation

- ☑ Être capable d'identifier et de reconnaître les végétaux.
- ☑ Proposer un aménagement de massifs.

Contenu pédagogique

- Entraînement à la reconnaissance des Végétaux
- Apport théorique sur les végétaux
- États des lieux des tendances actuelles de plantation
- Exercices pratiques de reconnaissances
- Travail sur un cas concret de mise en place d'un nouveau massif
- Illustration du travail de groupe

Entretien des tondeuses

Objectifs de la formation

- ☑ Connaître les étapes d'entretien du matériel.
- ☑ Savoir entretenir une tondeuse.
- ☑ Identifier les pannes courantes.

Contenu pédagogique

- Identification des types de moteurs
- Identifier les pannes
- Repérage et vérification des organes de sécurité
- Mise en route et nettoyage
- Affutage et équilibrage de lames
- Le carnet d'entretien : son utilité et son utilisation.

Taille des arbres fruitiers

Objectif de la formation

- ☑ Aborder les principes de la taille des différents arbres fruitiers

Contenu pédagogique

- Notions générales sur la physiologie de l'arbre fruitier
- Principales espèces et variétés
- Modes de conduite
- Objectifs de la taille de formation et de la taille de fructification
- Connaissance des principaux outils (sécateur, scie, matériel électrique, ...)
- Pratique de la taille sur pommier, poirier sur les vergers de l'exploitation

Arrosage automatique : installation et maintenance

Objectif de la formation

- ☑ Concevoir et mettre en place un réseau d'arrosage en tenant compte des particularités des chantiers (réseau d'eau existant, implantation des végétaux et des espaces)

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques en salle
- Mise en situation sur terrain d'application (atelier et halle technique du Fresne)
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences

SAP : Gérer la relation client en entreprise du paysage

Objectifs de la formation

- ☑ Se présenter et entrer en relation avec le client et son entourage en s'adaptant à tout type de public
- ☑ Identifier les besoins du client et le conseiller en apportant son expertise professionnelle
- ☑ Gérer des situations complexes, des risques professionnels, techniques et relationnels
- ☑ Travailler en autonomie et s'organiser
- ☑ Communiquer sur son métier et son entreprise

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques en salle
- Mise en situation pratique
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences

Calendrier des formations en paysage

	Durée	Dates	OCAPIAT	VIVEA	CPF	Autres statuts
Taille raisonnée des arbres et arbustes	2 jours	nous consulter	X	X		Nous contacter
Entretien et maintenance du matériel d'espaces verts	3 jours	21 et 22 novembre 2024	X	X		Nous contacter
Tronçonner en sécurité	2 jours	25 et 26 novembre 2024	X	X		Nous contacter
Réalisation de mobiliers de jardin (ouvrages bois, fer et poterie)	10 jours	12 au 23 mai 2025			X	Nous contacter
Réalisation de travaux de restauration et/ou de construction de petits patrimoines bâtis	10 jours	10 au 21 mars 2025			X	Nous contacter
Entretien des espaces naturels	10 jours	10 au 21 mars 2025			X	Nous contacter
Reconnaissance des végétaux	2 à 3 jours	nous consulter	X	X		Nous contacter
Entretien des tondeuses	1 jour	nous consulter	X	X		Nous contacter
Taille des arbres fruitiers	2 à 4 jours	nous consulter	X	X		Nous contacter
Mise en place et entretien des massifs	2 à 4 jours	nous consulter	X	X		Nous contacter
Arrosage automatique : installation et maintenance	3 jours	nous consulter	X	X		Nous contacter
SAP : Gérer la relation client en entreprise de paysage	6 jours	nous consulter	X	X		Nous contacter



Secourisme en élagage

Objectifs de la formation

- ✔ Connaître la législation en vigueur
- ✔ Maîtriser les techniques de sauvetage aérien
- ✔ Maîtriser la gestion d'un secours
- ✔ Porter assistance à un grimpeur en difficulté

Contenu pédagogique

- Exercices pratiques sur chantier
- Démonstration d'E.P.I.
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences

Secourisme en élagage - Recyclage

Objectif de la formation

- ✔ Revoir les techniques de secourisme en élagage

Modalités pédagogiques

- Exercices pratiques sur chantier
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences

Technique de grimper déplacement en sécurité initiation

Objectifs de la formation

- ☑ Effectuer des opérations en toute sécurité dans les arbres de moyenne hauteur
- ☑ Prendre conscience des conséquences de l'intervention de l'homme sur l'arbre

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques en salle
- Démonstrations en ateliers
- Mises en pratique dans des arbres de moyenne hauteur sur le parc du Fresne (cédraie) et sur chantier-école

Grimper, se déplacer et travailler en sécurité dans l'arbre - perfectionnement

Objectif de la formation

- ☑ Choisir et utiliser les techniques spécifiques de grimpe et de déplacement appropriées pour être en conformité avec la réglementation et travailler dans les arbres en sécurité

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques en salle
- Mise en situation pratique en extérieur
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences

Démontage des arbres, avec ou sans retention

Objectif de la formation

- ☑ Réaliser le démontage d'un arbre en toute sécurité et selon les techniques appropriées

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques en salle
- Mise en situation pratique en extérieur
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences





Calendrier des formations en élagage

	Durée	Dates	OCAPIAT	VIVEA	CPF	Autres statuts
Secourisme en élagage	3 jours	6 au 8 novembre 2024 OU 24 au 26 juin 2025	X	X		Nous contacter
Secourisme en élagage - recyclage	2 jours	12 et 13 décembre 2024	X	X		Nous contacter
Technique de grimper déplacement en sécurité - initiation (unité 4 et 5)	4 jours	2 au 6 décembre 2024 OU 16 au 20 juin 2025	X	X		Nous contacter
Grimper, se déplacer et travailler en sécurité dans l'arbre - Perfectionnement (Unité 4 et 5)	4 jours	27 au 31 janvier 2025	X	X		Nous contacter
Démontage des arbres, avec ou sans rétention	4 jours	16 au 20 décembre 2024	X	X		Nous contacter



Réaliser des travaux de génie écologique : Génie végétal appliqué aux berges - Réalisation d'ouvrages

Objectifs de la formation

- ☑ Comprendre le contexte d'un chantier
- ☑ S'adapter à l'environnement naturel : adaptation d'une technique à un cas unique sur le terrain.
- ☑ Mettre en œuvre un chantier de génie végétal, réaliser des actions de plantation, bouturages, lits de branches
- ☑ Contrôler la qualité d'un chantier de génie végétal à l'aide d'outils comme les règles professionnelles de l'UNEP

Contenu pédagogique

- Analyse de l'adaptation de la technique de génie végétal retenue, et échanges
- Mise en place du chantier, distribution des fournitures, organisation du travail
- Réalisation du chantier
- Analyse des choix retenus, des adaptations de l'ouvrage et contrôle de la qualité

Génie écologique : fonctionnement de la rivière

Objectif de la formation

- ☑ Comprendre le fonctionnement de la rivière et des objectifs de la restauration écologique pour mieux appréhender la mise en œuvre de travaux

Contenu pédagogique

- Fonctionnement général de la rivière
- Étude des dynamiques hydro-sédimentaires
- Analyse de la rivière et de son génie végétal

Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) - Module 1

Objectif de la formation

- ☑ Appréhender les indicateurs nécessaires à l'élaboration d'un Plan de Gestion Durable de la Haie (PGDH)

Contenu pédagogique

- Présentation du contenu du PGDH, ses interactions avec les labels agricoles, son utilité
- Découverte des indicateurs un à un, discussion sur les champs à remplir
- Visite d'une parcelle, utilisation des indicateurs par groupe de 6 sur chaque tronçon homogène, discussions/débats
- Visite d'une à trois parcelles, utilisation des indicateurs par groupe de 2 ou 3, bilan/discussions sur le terrain
- Saisie des indicateurs via une tablette numérique, numérisation des haies, transfert des données sur le serveur PGDH
- Utilisation de la tablette, saisie informatique, transfère d'informations
- Validation des compétences sur une évaluation orale sur le terrain



Calendrier des formations en environnement

	Durée	Dates	OCAPIAT	VIVEA	CPF	Autres statuts
Génie végétal appliqué aux berges	4 jours	nous consulter	X	X		Nous contacter
Génie écologique : fonctionnement de la rivière	3 jours	nous consulter	X	X		Nous contacter
Plan de gestion durable de la haie (PGDH)	3 jours	15 au 17 octobre 2024 OU 26 au 28 novembre 2024 OU 28 au 30 janvier 2025 OU 1er au 3 avril 2025 OU 17 au 19 juin 2025	X	X		Nous contacter



Comment obtenir ou renouveler son certiphyto ?

3 solutions pour renouveler ou obtenir le certiphyto (primo-certificat).

1 - Suivre une formation en centre

Pour suivre une formation au CFPPA Le Fresne, retrouver le contenu de celle-ci sur [notre site internet](#). Le calendrier des formations se trouve ci-après.



2 - Passer un test d'1h30

Passer un test de 1h30 pour valider le renouvellement ou obtenir votre primo-certificat. Nous fournissons un livret de formation et des exercices pour s'entraîner à passer le test.

3 - Réaliser une FOAD (formation à distance)

Dans nos locaux ou dans votre entreprise. Cette formation vous permet de valider votre renouvellement, ou votre primo-certificat, et s'adapter à votre agenda.

Pour les solutions 2 et 3, contactez le CFPPA pour mettre en place la solution adaptée à votre besoin.

Demander son certiphyto après la formation

Pour obtenir le Certiphyto, vous devez transmettre votre attestation de fin de formation et votre bordereau de score à la DRAAF des Pays de la Loire. Vous avez **6 mois après le dernier jour de votre formation pour faire votre demande** de certificat certiphyto.

Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre :

- Créer votre compte privé sur le site du Service public
- Demander votre certificat Certiphyto via votre compte
- Envoyer votre attestation de fin de formation et le bordereau de score à la DRAAF

Dans un délai maximal de 2 mois après votre demande, vous devrez vous connecter à votre compte privé sur le site du Service public afin de télécharger votre certificat Certiphyto, l'imprimer et le conserver précieusement pour vos achats de produits phytosanitaires et en cas de contrôle. **Aucun duplicata n'est délivré.**

À noter : Une fois le délai dépassé de 6 mois, votre demande de certificat Certiphyto ne sera plus acceptée par la DRAAF et il faudra obligatoirement refaire une nouvelle formation.

Les catégories de certiphyto

- Le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- La mise en vente des produits phytopharmaceutiques
- L'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques :
 1. Catégorie décideur en entreprise soumise à agrément
 2. Catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément
 3. Catégorie opérateur

Certiphyto : une certification obligatoire pour le conseil, l'utilisation, la distribution de produits phytopharmaceutique

© agriculture.gouv.fr

Toute activité professionnelle incluant l'utilisation, la distribution, le conseil ou la vente de produits phytopharmaceutiques est soumise à l'obtention du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques Certiphyto, qui assure, par le biais d'une formation, l'utilisation de ces produits en toute sécurité et connaissance de cause.



MEMENTO POUR LE RENOUELEMENT DU CERTIPHYTO

Le renouvellement de votre certiphyto doit se faire 3 à 6 mois avant la date d'expiration de votre carte délivrée par la DRAAF. Contactez le CFPPA pour votre renouvellement.

Certibiocide

Le certibiocide est un dispositif national qui vise à former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels.

À partir du 1er janvier 2024, le certibiocide sera décliné en 3 certibiocides :

- Certibiocide désinfectants (TP2, 3, 4) ;
- Certibiocide nuisibles (TP14, 18, 20) ;
- Certibiocide autres produits (TP8, 15, 21).

Calendrier des formations Certiphyto-Certibiocide

	Durée	Dates	OCAPIAT	VIVEA	CPF	Autres statuts
PRIMO décideur en entreprise non soumise à agrément	2 jours	23 et 25 septembre 2024 OU 2 et 4 décembre 2024 OU 3 et 5 février 2025 OU 25 et 27 juin 2025	X	X	X	Nous contacter
PRIMO décideur en entreprise soumise à agrément	3 jours	23 au 25 septembre 2024 OU 2 au 4 décembre 2024 OU 3 au 5 février 2025 OU 25 au 27 juin 2025	X	X	X	Nous contacter
Renouvellement DENSA/DESA	1 jour	14 octobre 2024 OU 9 décembre 2024 OU 20 janvier 2025 OU 25 mars 2025 OU 17 juin 2025	X	X	X	Nous contacter
PRIMO opérateur	2 jours	3 et 4 octobre 2024 OU 28 et 29 novembre 2024 OU 30 et 31 janvier 2025 OU 12 et 13 juin 2025	X	X	X	Nous contacter
Renouvellement certiphyto opérateur	1 jour	17 octobre 2024 OU 10 décembre 2024 OU 24 janvier 2025 OU 26 mars 2025 OU 18 juin 2025	X	X	X	Nous contacter
PRIMO vente	3 jours	23 au 25 septembre 2024 OU 2 au 4 décembre 2024 OU 3 au 5 février 2025 OU 25 au 27 juin 2025	X	X	X	Nous contacter
Renouvellement vente	1 jour	11 décembre 2024 OU 27 janvier 2025 OU 27 mars 2025 OU 19 juin 2025	X	X	X	Nous contacter
Certificat BIOCIDÉ Nuisibles, formation initiale ou renouvellement	3 jours	18 au 20 novembre 2024 OU 19 au 21 mars 2025 OU 2 au 4 juin 2025	X	X	X	Nous contacter
Certificat BIOCIDÉ Désinfectants, formation initiale ou renouvellement	1 jour	2 juin 2025	X	X	X	Nous contacter
Certificat BIOCIDÉ Autres produits, formation initiale ou renouvellement	1 jour	18 novembre 2024	X	X	X	Nous contacter



Se former à Segré

Les atouts du centre

- Un partenariat fort avec les entreprises et les structures de l'emploi formation
- Des parcours professionnalisant alternant des périodes en centre et en entreprise
- Une équipe dédiée à l'accueil, le suivi et l'accompagnement individualisé des apprenants
- Une équipe pédagogique de permanents et d'intervenants spécialisés
- Une innovation pédagogique (multi-modalité pédagogique, formation à distance, e-learning, approche Waldorf, formation sur le terrain...)
- Des taux de réussite aux examens régulièrement au dessus des moyennes régionales et nationales
- Des formations qui débouchent sur l'emploi

Les domaines de formation



Agriculture



Agroalimentaire



Transformation fermière

> Les spécificités

- 5 salles de cours informatisées
- Une salle de pause équipée pour les stagiaires (kitchenette,...)
- Un service d'hébergement d'une capacité de 5 chambres
- Un accompagnement dans la recherche d'hébergement (logement en ville et résidence jeunes (ILIADE))

L'accompagnement à l'évolution professionnelle

Le centre accompagne les actifs et demandeurs d'emploi dans leur évolution professionnelle.

- Orientation et insertion professionnelle
- Validation des Acquis de l'Expérience
- Accompagnement vers l'emploi
- Entreprenariat dans le domaine du paysage et du végétal

Les modalités pratiques

> Les horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

> Repas, transport et hébergement

Le jour du stage, les déjeuners peuvent être pris dans la salle de pause équipée.

L'hébergement, le dîner et le transport restent à la charge du stagiaire. Il est possible d'être hébergé au sein du CFPPA.

Le centre accompagne également le stagiaire dans la recherche d'hébergement extérieur.

Résidence Nelson Mandela
15 rue du Lycée
T.+33(0) 9 72 57 20 69

Les conditions tarifaires

- La rémunération et la prise en charge des coûts de formation sont déterminées au cas par cas en fonction du profil des candidats. Contactez le centre.
- Les factures sont adressées à l'entreprise ou à l'OPCO en cas de conventionnement directe du CFPPA (par exemple OCAPIAT et VIVEA)

La validation du stage

Une attestation d'assiduité est remise en main propre au stagiaire. Elle est à remettre à l'employeur et à conserver par l'entreprise.

Après validation des acquis, **une attestation de compétences** est remise au stagiaire. La formation doit être suivie en totalité pour être validée.



Les modalités d'inscription

- **Compléter et retourner la fiche d'inscription** : en page 47 de ce catalogue, à demander au secrétariat du CFPPA ou à télécharger sur le site internet
- Une fois les pré-requis validés, le stagiaire reçoit une convention de formation (*un document obligatoire, contractuel et nominatif*)
- **Valider l'inscription en complétant (signature et cachet d'entreprise) et retournant la convention** adressée par le CFPPA minimum 15 jours avant la formation*.

Après acceptation, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription. **Une convocation de formation** précisant notamment le lieu, la date, les horaires et le programme d'action est envoyée au stagiaire environ 10 jours avant le stage.

** Sans réception d'une convention de formation valide par le stagiaire, la place en formation ne sera pas maintenue et les conditions générales seront appliquées.*

Des informations complémentaires sont consultables sur le site internet.



L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

Le centre accompagne les candidats dans la recherche de contrat de professionnalisation ou dans les demandes de financement.





Plantation agro-forestière en exploitation agricole

Objectif de la formation

- ☑ Savoir réaliser et mener un projet de plantations agroforestières

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Echanges de pratiques et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes

Principes de l'agriculture biodynamique

Objectifs de la formation

- ☑ Comprendre le principe de l'agriculture biodynamique
- ☑ Proposer des ajustements sur une entreprise agricole afin d'appliquer ces principes

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Echanges de pratiques et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes

Transformation de produits fermiers

Objectifs de la formation

- ☑ Découverte des bases de la transformation
- ☑ Identification des formations complémentaires nécessaires

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Travaux pratiques et visites d'exploitation
- Echanges de pratiques et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes



Calendrier des formations en agriculture

	Durée	Dates	OCAPIAT	VIVEA	CPF	Autres statuts
Plantation agro-forestière en exploitation agricole	10 jours	semaines 5 et 13		X	X	Nous contacter
Principes de l'agriculture biodynamique	10 jours	nous contacter		X	X	Nous contacter
Transformation de produits fermiers	10 jours	semaines 48 et 49		X	X	Nous contacter





Bonnes Pratiques d'Hygiène

Objectif de la formation

- ☑ Comprendre et maîtriser les Bonnes Pratiques d'Hygiène en industrie agro-alimentaire

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Echanges de pratiques, jeux, vidéos et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes de la transformation alimentaire

HACCP

Objectif de la formation

- ☑ Comprendre et maîtriser l'HACCP en industrie agro-alimentaire

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Echanges de pratiques et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes

P'Rest'Hygiène

Objectif de la formation

- ☑ **Acquérir des capacités pour organiser les activités de restauration commerciale dans des conditions d'hygiène conformes aux attentes de la réglementation et permettant la satisfaction client**
(décret n°2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale)

Modalités pédagogiques

- Présentiel ou autoformation
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Travaux pratiques et visites d'exploitation
- Echanges de pratiques et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes



Animation d'équipe en agroalimentaire

Objectifs de la formation

- ☑ Organiser l'activité d'une petite équipe de travail
- ☑ Relayer les informations ascendantes et descendantes à l'écrit ou à l'oral
- ☑ Participer à des projets d'amélioration

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Echanges de pratiques, jeux de rôles et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes de la communication



Calendrier des formations en agroalimentaire

	Durée	Dates	OCAPIAT	VIVEA	CPF	Autres statuts
Bonnes Pratiques d'Hygiène	2 jours	nous contacter	X			Nous contacter
HACCP	3 jours	nous contacter	X			Nous contacter
P'Rest'Hygiène	2 jours	nous contacter	X			Nous contacter
Animation d'équipe en agroalimentaire	5 jours	nous contacter	X			Nous contacter



Dates : Toute l'année, en continue

Durée : 200 h en entreprise

Financement : La formation bénéficie du soutien du fonds de formation OCAPIAT et coûte au total 4500 €.

L'entreprise perçoit une aide financière nette de cette prestation qui correspond à un solde de :

1815 €

Le CFPPA perçoit une prestation à hauteur de 1200 €, versée par Ocapiat par contrat de prestation.

Le dispositif DEFI Emploi

- > Inciter les très petites entreprises à franchir le pas du recrutement tout en améliorant leur performance
- > Pallier les difficultés d'inadéquation des candidats pour les postes proposés
- > Mobiliser un expert pour la mise en place d'une formation interne favorisant l'adaptation des recrues aux besoins de compétences

En quoi consiste ce dispositif ?

Il s'agit, pour le CFPPA Le Fresne, d'accompagner l'entreprise sur la définition, le suivi et l'évaluation du projet de formation.

Métiers visés

Tous métiers des secteurs agricoles et du paysage relevant des branches professionnelles d'OCAPIAT.

Moyens et modalités pédagogiques

☑ Moyens pédagogiques

- Un accompagnateur référent pour le candidat
- Des ressources pédagogiques : ouvrages techniques, référentiels, périodiques...

☑ Modalités pédagogiques

- Un accompagnement en présentiel et à distance
- Une formation qui se déroule sur le lieu de l'entreprise
- 4 à 5 rendez-vous réunissant le salarié, le tuteur et le CFPPA pour co-construire et finaliser le parcours de formation.

Contenu du dispositif

> L'entreprise recrute un salarié

L'entreprise choisit le CFPPA Le Fresne comme prestataire DEFI-emploi. Elle nomme un tuteur, qui sera le référent et le formateur interne.

> La prestation d'accompagnement

Le CFPPA construit, avec le salarié et le tuteur, le projet de formation (PIF) lors d'un entretien sur le site de l'entreprise.

La demande de prise en charge est réalisée en concertation avec l'entreprise. Le centre de formation aide l'entreprise pour la partie administrative concernant OCAPIAT.

Le tuteur met en oeuvre la formation avec le salarié. Un bilan intermédiaire et final sont réalisés en cours de formation.

À l'issue de la formation, le CFPPA et l'entreprise adressent à OCAPIAT un certificat de réalisation de la formation.

Modalités pratiques et inscription

Contactez le centre pour planifier le premier rendez-vous d'information sur la prestation.

Le CFPPA peut intervenir dès la construction de l'offre d'embauche et la définition de la fiche de poste.

Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués par le tuteur référent.



« Témoignage

« On incite les professionnels à repérer les bons profils, notamment parmi les intérimaires ou stagiaires. Ensuite, le CFPPA dispose de tous les outils pour bien accompagner l'employeur dans ses démarches. L'entreprise va bénéficier d'une aide de 1 815 € et de notre expertise. Nous analysons les besoins de formation du salarié et mettons en place un protocole individuel de formation. C'est une étape importante pour intégrer au mieux le salarié dans l'entreprise et le faire monter en compétences sur des activités spécifiques de l'entreprise. »

Anne-Marie Boucard,
Chargée d'ingénierie de formation

Public concerné - Pré-requis

Pour l'entreprise :

- Le dispositif Defi emploi s'adresse uniquement aux entreprises de moins de 11 salariés
- L'entreprise doit relever d'OCAPIAT

Pour le salarié :

- Les contrats concernés sont des CDI ou des CDD de 6 mois minimum et de minimum 80 % (bases 35 h)
- Les contrats aidés sont exclus
- Le salarié doit être nouveau dans l'entreprise

Conditions d'accès

- Satisfaire au premier entretien organisé par le centre
- Avoir validé son dossier d'inscription et de financement auprès d'OCAPIAT

RÉFÉRENTES DEFI EMPLOI

Des référentes pour vous renseigner et vous accompagner dans le dispositif DEFI Emploi

Anne-Marie BOUCARD - T. 02 4168 60 06
anne-marie.boucard@educagri.fr

Jenny MAISON - T. 02 41 68 60 03
jenny.maison@educagri.fr





Dates : Toute l'année, en continue

Durée : 1 h en entretien conseil et 15 h d'accompagnement individuel

Financement : Elle peut être financée :

> par l'Opérateur de Compétences (OPCO), dans le cadre du budget de formation de l'entreprise

> en sollicitant une aide financière auprès de son conseiller emploi (Pôle emploi...)

> par le candidat en utilisant son compte CPF

Accompagnement à la VAE

Validation des acquis de l'Expérience

- > Obtenir un diplôme sans suivre de formation
- > Faire reconnaître des années d'activité professionnelle et démontrer ses compétences

En quoi consiste la VAE ?

C'est un droit individuel. Elle permet d'acquérir sans suivre une formation, tout ou partie d'une certification, après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises au cours de l'expérience.

Diplômes visés

Un des 300 diplômes du CAPa (niveau 3) au BTSA (niveau 5), titre ou certificat de qualification professionnelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La certification doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et dans les secteurs de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agroalimentaire et des services en milieu rural.

Moyens et modalités pédagogiques

☑ Moyens pédagogiques

- Un accompagnateur référent pour le candidat
- Ressources pédagogiques : ouvrages techniques, référentiels, périodiques...

☑ Modalités pédagogiques

- Un accompagnement en présentiel et à distance
- Alternance phases d'entretien avec l'accompagnateur/ travail personnel
- Entretiens au centre de formation et/ou à distance

L'accompagnateur détient l'expertise de l'écoute, du conseil, des référentiels et de la démarche de VAE du ministère en charge de l'agriculture. Il a accès aux outils de travail du jury et peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

Contenu de la VAE

> Les étapes du parcours

- Information, orientation, conseil
- Constitution du Dossier de recevabilité
- Étude de la recevabilité
- Constitution du Dossier de validation
- Dépôt du Dossier de validation
- Premier passage devant un jury :
 - en cas de validation : obtention de la certification
 - en cas de validation partielle : le candidat devra constituer un Dossier complémentaire. Un second passage devant le jury permettra la validation, ou non, de la démarche VAE
 - en cas d'absence de validation : fin de la démarche de VAE. Le candidat n'obtient donc pas la certification voulue.

> La prestation d'accompagnement

Un accompagnement, **de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury.**

Le **premier entretien conseil, gratuit**, informe le candidat sur les procédures de la VAE. Il permet de vérifier si le candidat relève bien de ce type de validation, et de l'orienter sur la ou les qualifications adaptées à sa situation.

Conditions d'accès

- Avoir validé son dossier d'inscription et de financement de la démarche VAE
- Satisfaire à l'entretien conseil organisé par le centre

RÉFÉRENTS VAE

Des référents pour vous renseigner et vous accompagner dans la construction de votre dossier de VAE.

Référente VAE Angers :

Anne-Marie BOUCARD - T. 02 41 68 60 06

anne-marie.boucard@educagri.fr

Jenny MAISON - T. 02 41 68 60 03

jenny.maison@educagri.fr

Référent VAE Segré :

Julien Munoz - T. 02 41 61 05 30

julien.munoz@educagri.fr

Public concerné - Pré-requis

- Toute personne engagée dans la vie active, quel que soit son statut :
 - les salariés (en CDD, CDI, intérim.)
 - les non salariés (exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...)
 - les agents publics (titulaires ou non)
 - les demandeurs d'emploi (indemnisé ou non)...
- Justifier d'au moins 1 an d'expérience (en continue ou non) en rapport direct avec la certification visée

> Phase de conseil

1 **RDV**
d'une heure

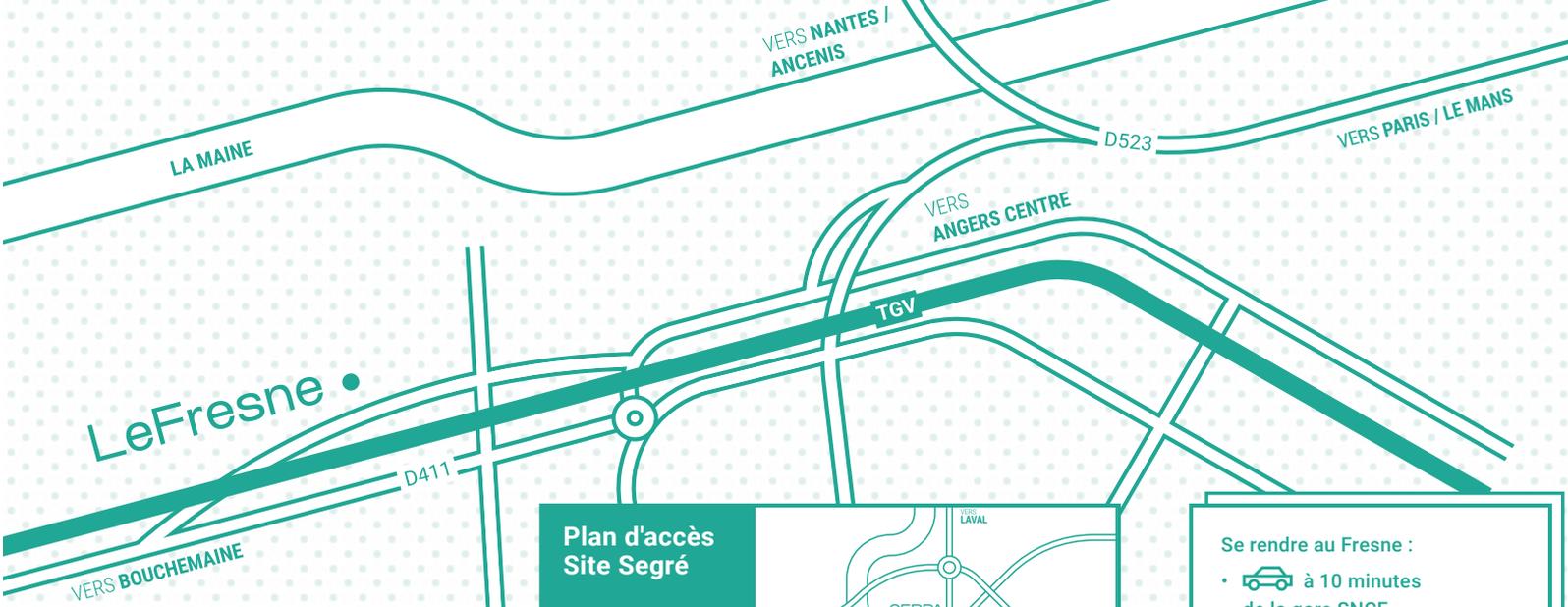
> Phase d'accompagnement

5 **RDV**
sur 15 heures

- 1 Mise en place d'un échéancier
- 2 Aide à l'appropriation du dossier de validation
- 3 Présentation du référentiel du diplôme visé
- 4 Exploration des expériences
- 5 Rédaction progressive du dossier
- 6 Préparation à l'entretien avec le jury

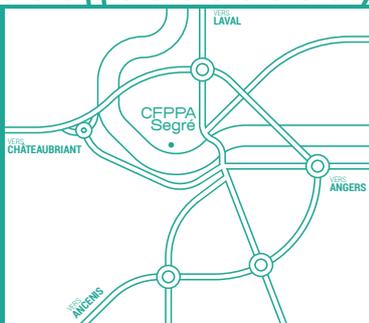
Un accompagnement renforcé de 6 h peut être, si besoin, proposé au candidat.





Plan d'accès Site Segré

2 boulevard
Léon Mauduit
49500 Segré



Se rendre au Fresne :

-  à 10 minutes de la gare SNCF
- Autoroute A11
Sortie "La Roseraie"
- Ligne de bus Irigo n°37
- Services de navettes journaliers (gare SNCF - Le Fresne)

LeFresne

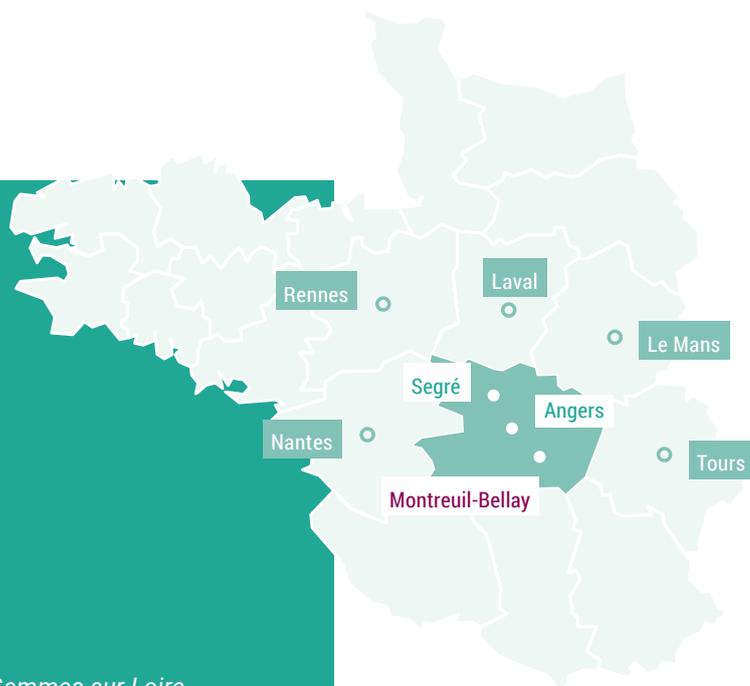
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles / Angers

BP 43627 - 49036 Angers Cedex 01
T. +332 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr

Adresse gps : 38 chemin du Fresne - 49130 Sainte Gemmes sur Loire

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles / Segré

2 boulevard Léon Mauduit - 49500 Segré-en-Anjou Bleu
T. + 332 41 61 05 30
cfppa.segre@educagri.fr



Le Fresne

constitué de 4 centres :

- Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
- Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles / Angers
- Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles / Segré
- L'exploitation horticole et la jardinerie-école



La réussite se cultive ici.

Fiche à compléter et à renvoyer par courrier ou mail à
CFPPA Angers Le Fresne - BP 43627 - 49036 ANGERS CEDEX 01
Courriel : cfppa.angers@educagri.fr

Lieu de formation : ANGERS
 SEGRE

Intitulé du stage choisi : _____

Stage N° : _____

Date du stage : _____

CANDIDAT (*écrire lisiblement en lettres capitales*)

Nom et prénom : _____

Profession : _____

Date et lieu de naissance : _____ N° Départ. : _____

Adresse personnelle : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____

Email : _____ @ _____

EMPLOYEUR (*écrire lisiblement en lettres capitales*)

Entreprise: _____

Type d'activité : _____

Siret : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____

Email : _____ @ _____

Prise en charge des frais de formation : €

► La facture est à libeller au nom de l'entreprise : OUI NON

► La facture est à libeller au nom d'un fonds de formation (OPCO) : OUI NON

Coordonnées et adresse de l'OPCO : OCAPIAT VIVEA Autre OPCO : _____

Frais de restauration :

Inscription pour le déjeuner : OUI NON

A _____, le _____
Signature et cachet de l'entreprise

Conditions générales de vente

Ref : CGV-V-09-2024

EPLEFPA Le Fresne Angers Segré
CFPPA de Segré
2 bd Léon Mauduit
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
Tél. : 02.41.61.05.30
Mél. : cfppa.segre@educagri.fr
Numéro SIRET : 194 909 461 000 15
Enregistré sous le numéro [numéro de la déclaration d'activité 524 901 94 149] auprès du préfet de la région
Pays de la Loire.

1- Objet et champ d'application

Ces conditions générales de service concernent les formations professionnelles proposées par le CFPPA à l'exclusion des actions régies par un cahier des charges spécifique (marchés de formation en réponse à un appel d'offre notamment).

Les actions de formation entrent dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail. Conformément à cet article, elles sont réalisées suivant un programme pré-établi, en fonction d'objectifs déterminés et avec des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement appropriés. L'action, son déroulement et ses résultats sont évalués.

Client : personne ou entité qui finance et ou commande la formation

Participant : personne suivant la formation (individuel, salarié, demandeur d'emploi etc.)

Les présentes conditions générales de vente (ou "CGV") sont systématiquement adressées ou remises à chaque client lors de la signature de la convention de formation. Par conséquent le fait de passer commande auprès du CFPPA de Segré, implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV.

Les prises en charge par un financeur extérieur (France travail, OPCO, Région...) seront également soumises aux CGV de l'organisme payeur.

Les conditions générales de vente peuvent être amenées à évoluer. La version applicable est celle disponible sur le site www.lefresne-angers-segre.fr à la date de la commande.

2- Conditions de contractualisation

Une *convention de formation professionnelle*, en double exemplaire, lui est adressée, comprenant le programme et les modalités de la formation. Un exemplaire dûment signé par le client, portant le cachet commercial de l'organisme ou de l'entreprise et **les coordonnées de l'OPCO** (en cas de subrogation) doit impérativement être retourné au CFPPA de Segré, avant le début de la formation.

Si le client est une personne ayant entrepris ladite formation à titre individuel et à ses frais (pour tout ou partie), un *contrat individuel de formation professionnelle* sera établi.

Dans certains cas particuliers, l'inscription peut être soumise à vérification de l'éligibilité du stagiaire.

Le CFPPA peut demander des compléments d'information ou des documents justificatifs avant de valider l'inscription.

Le CFPPA enregistre les inscriptions au fur et à mesure de leur réception. Les inscriptions reçues après l'enregistrement de l'effectif maximum d'un stage sont reportées sur une session ultérieure ou mises sur liste d'attente.

Le CFPPA de Segré spécifie les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation satisfait bien les pré-requis spécifiés. Le CFPPA de Segré ne peut en conséquence être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

Pour les formations intégrant du e-learning, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant la formation dans les délais impartis.

3- Convocation, règlement intérieur, émargement et attestation de suivi de formation

Une convocation précisant la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires de la formation est adressée au client ou selon le cas aux participants, avant le démarrage de la formation. L'ensemble des participants en convention ou contrat avec le CFPPA sont soumis à l'acceptation et au respect de son règlement intérieur.

Chaque participant émarge chaque jour, avant et après la pause méridienne, une liste attestant de sa présence au stage.

A l'issue de chaque formation, une attestation de suivi de formation et d'acquisition de compétences est adressée au client ou selon le cas aux participants selon le choix du client.

4- Conditions de tarification et de facturation

Les tarifs de formation comprennent : l'organisation de la formation, la participation à la formation, les documents pédagogiques, la visite éventuelle des sites et les démonstrations.

Des frais d'ingénierie pourront être facturés en sus lorsque le programme de formation doit être adapté aux besoins spécifiques du client.

Toute prestation intra entreprise ou spécifique fera l'objet d'une proposition commerciale.

Tous les prix sont indiqués en euros, nets de toute taxe : le CFPPA de Segré est non assujetti à la TVA.

Les frais de restauration, de transport et d'hébergement ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Le règlement peut se faire :

- par chèque
- par virement bancaire
- par prise en charge d'un OPCO : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de la prestation auprès de votre OPCO, de faire la demande de prise en charge auprès de l'organisme (subrogation). Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Le règlement doit être effectué à réception de la facture et dans un délai maximum de 30 jours. Un acompte de 30 % peut être proposé lors de convention à titre privé.

Dans le cas de retard de paiement, après mise en demeure et jusqu'à parfait acquittement des sommes dues, le CFPPA de Segré se réserve le droit d'appliquer des intérêts de retard.

5- Conditions d'annulation, délais de rétractation

A l'initiative du client :

- En cas de force majeure :

Si le participant est empêché de suivre la formation dans sa totalité par suite de force majeure dûment reconnue (hospitalisation, maladie grave, décès d'un proche, incendie...), le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

- Si l'annulation est reçue 10 jours ou plus avant la date de début du stage, 25 % du coût de la formation seront retenus
- Si l'annulation est reçue entre 3 et 9 jours ouvrables avant la date de début du stage, 50 % du coût de la formation seront retenus
- Si l'annulation est reçue moins de 3 jours ouvrables avant la date de début du stage, ou si un participant ne se présente pas au stage, 100 % du coût de la formation seront retenus

ATTENTION : toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit de la part du responsable de l'inscription avec accusé réception.

A l'initiative du centre de formation

Le CFPPA se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'ouverture d'un stage dans un délai de 5 jours avant le démarrage de l'action si celui-ci n'atteint pas l'effectif minimal attendu. Dans ce cas, le CFPPA préviendra par téléphone les clients concernés et confirmera par écrit avec indication des motifs.

Il ne pourra être tenu responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure.

Le CFPPA se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription.

6- Confidentialité et propriété intellectuelle

Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du CFPPA de Segré ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition, sans l'autorisation expresse et écrite du CFPPA de Segré.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations nominatives le concernant. Ces informations ne feront en aucun cas l'objet d'une cession à des fins de prospection. Ces données ne serviront qu'au suivi et à la réalisation de la formation.

7- Responsabilités

L'obligation souscrite par le CFPPA de Segré dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats.

Le client, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du CFPPA de Segré ou des autres participants.

8- Contestations et litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal administratif de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Signature client :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ref : CGV-V-09-2024

EPLEFPA LE FRESNE ANGERS SEGRE
CFPPA Angers Le Fresne
BP 43627 - 49036 ANGERS CEDEX 01
Tél : 02 41 68 60 03
Mél : cfppa.angers@educagri.fr
Numéro SIRET : 194 909 461 00015
Enregistré sous le numéro 52490194149 auprès du préfet de la région Pays de la Loire.

1 - Objet et champ d'application

Ces conditions générales de service concernent les formations professionnelles proposées par le CFPPA à l'exclusion des actions régies par un cahier des charges spécifique (marchés de formation en réponse à un appel d'offre notamment).

Les actions de formation entrent dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail. Conformément à cet article, elles sont réalisées suivant un programme préétabli, en fonction d'objectifs déterminés et avec des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement appropriés. L'action, son déroulement et ses résultats sont évalués.

Client : personne ou entité qui finance et ou commande la formation.

Participant : personne suivant la formation (individuel, salarié, demandeur d'emploi, etc...)

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque client lors de la signature de la convention de formation. Par conséquent, le fait de passer commande auprès du CFPPA Angers Le Fresne, implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions.

Les prises en charge par un financeur extérieur (France travail, OPCO, Région etc...) seront également soumises aux CGV de l'organisme payeur.

Les conditions générales de vente peuvent être amenées à évoluer. La version applicable est celle disponible sur le site www.lefresne-angers-segre.fr à la date de la commande.

2 - Conditions d'inscription

Une convention de formation professionnelle, en double exemplaire, est adressée au client, comprenant le programme et les modalités de la formation. Un exemplaire dûment signé par le client et portant le cachet commercial de l'organisme ou de l'entreprise doit impérativement être retourné au CFPPA Angers Le Fresne, avant le début de la formation.

Si le client est une personne ayant entrepris ladite formation à titre individuel et à ses frais (pour tout ou partie), un contrat de formation professionnelle est également établi.

Dans certains cas particuliers, l'inscription peut être soumise à vérification de l'éligibilité du participant.

Le CFPPA peut demander des compléments d'information ou des documents justificatifs avant de valider l'inscription.

Le CFPPA enregistre les demandes d'inscription au fur et à mesure de leur réception. Les inscriptions reçues après l'enregistrement de l'effectif maximum d'un stage sont reportées sur une session ultérieure ou mises sur liste d'attente.

Le CFPPA Angers Le Fresne spécifie les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation satisfait bien aux pré-requis spécifiés. Le CFPPA Angers Le Fresne ne peut, en conséquence, être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

Pour les formations intégrant du e-learning, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant la formation dans les délais impartis.

3 - Convocation, règlement intérieur, émargement et attestation de suivi de formation

Une convocation précisant la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires de la formation est adressée aux participants, avant le démarrage de la formation.

L'ensemble des participants sont soumis à l'acceptation et au respect du règlement intérieur du CFPPA.

Chaque participant émarge une liste attestant de sa présence au stage, chaque jour, avant et après la pause méridienne.

A l'issue de chaque formation, une attestation de suivi de formation et d'acquisition de compétences est adressée au client.

4 - Conditions de tarification et de facturation

Les tarifs de formation comprennent : l'organisation de la formation, la participation à la formation, les documents pédagogiques, la visite éventuelle des sites et les démonstrations.

Des frais d'ingénierie pourront être facturés en sus lorsque le programme de formation doit être adapté aux besoins spécifiques du client.

Toute prestation intra entreprise ou spécifique fera l'objet d'une proposition commerciale.

Tous les prix sont indiqués en euros, nets de toute taxe : le CFPPA Angers Le Fresne est non assujetti à la TVA.

Les frais de restauration, de transport et d'hébergement ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Les formations organisées sur 2 années civiles seront facturées en deux fois en fonction des heures effectuées sur chaque année.

Le règlement de la formation peut se faire :

- par chèque,
- par virement bancaire,
- par prise en charge d'un OPCO : il vous appartient de vérifier l'imputabilité du stage auprès de votre OPCO, de faire la demande de prise en charge auprès de l'organisme (subrogation). Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si le CFPPA Angers Le Fresne n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Le règlement doit être effectué à réception de la facture et dans un délai maximum de 30 jours. Dans le cas de retard de paiement, après mise en demeure et jusqu'à parfait paiement, le CFPPA Angers Le Fresne se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard (*Taux d'intérêt légal au 2nd semestre 2020 : 0,87%*).

5 - Conditions d'annulation, délais de rétractation

A l'initiative du client :

- Si l'annulation est reçue 10 jours ouvrés ou plus avant la date de début du stage, 25 % du coût de la formation seront retenus.
- Si l'annulation est reçue entre 3 et 9 jours ouvrés avant la date de début du stage, 50 % du coût de la formation seront retenus.
- Si l'annulation est reçue moins de 3 jours ouvrés avant la date de début du stage ou si un participant ne se présente pas au stage, 100 % du coût de la formation seront retenus.

ATTENTION : toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite du client auprès du CFPPA.

A l'initiative du centre de formation

Le CFPPA se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'ouverture d'un stage dans un délai de 5 jours ouvrés avant le démarrage de l'action si celui-ci n'atteint pas l'effectif minimal attendu. Dans ce cas, le CFPPA préviendra par téléphone les clients concernés et confirmera le report ou l'annulation par écrit avec indication des motifs.

Le CFPPA se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription.

6 - Interruption par le client

Si le participant est empêché de suivre la formation dans sa totalité par suite de force majeure dûment justifiée, la convention de formation professionnelle est résiliée. En cas de suivi partiel de la formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis.

7 - Confidentialité et propriété intellectuelle

Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du CFPPA Angers Le Fresne ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition, sans l'autorisation expresse et écrite du CFPPA Angers Le Fresne.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78 -17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations nominatives le concernant. Ces informations ne feront en aucun cas l'objet d'une cession à des fins de prospection. Ces données ne serviront qu'au suivi et à la réalisation de la formation.

8 - Responsabilités

L'obligation souscrite par le CFPPA Angers Le Fresne dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats.

Le client ou, selon le cas, le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du CFPPA Angers Le Fresne ou des autres participants.

Dans le cadre de son activité de formation professionnelle, le CFPPA Angers Le Fresne souscrit également une assurance responsabilité civile.

9 - Satisfaction et réclamation

Une enquête de satisfaction sera adressée au financeur de l'action de formation dans le cadre de la démarche de certification qualité du CFPPA.

Toute réclamation ou mécontentement sera à adresser à l'intention de la Direction du CFPPA et sera traitée selon la note interne « Suivi des engagements »

10 -Contestations et litiges

En cas de contestation ou de litige, le Tribunal administratif de Nantes sera seul compétent.

Signature client :